

Conseil Municipal du 9 février 2026

Rapport de présentation du Budget Primitif 2026

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

1	LES EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2026	4
1.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1.1.1	UNE PROGRESSION MODEREE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5
➤	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6
➤	DEPENSES DE PERSONNEL	7
➤	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	7
➤	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	7
1.1.2	UNE CROISSANCE RELATIVEMENT LIMITEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
➤	UNE DYNAMIQUE FISCALE PRIMORDIALE MAIS MODEREE POUR 2026	8
➤	AUTRES TAXES LOCALES :	10
➤	LES PARTICIPATIONS DE NANTES METROPOLE	10
➤	LES DOTATIONS DE L'ETAT	11
➤	PARTICIPATIONS DE LA CAF	12
➤	AUTRES RECETTES DE GESTION	12
1.1.3	LA PRESERVATION DES EPARGNES ET DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12
1.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
1.2.1	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
1.2.2	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
➤	DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	14
➤	RECAPITULATIF DES AUTRES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2026 PAR POLITIQUE PUBLIQUE	17
➤	REMBOURSEMENT ET EVOLUTION DE LA DETTE	19
	DECOMPOSITION DES EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE :	19
2	UN BUDGET QUI VISE A ASSURER LA CONTINUITE DE L'ACTION COMMUNALE	20
2.1	EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE	20
2.2	COHESION SOCIALE, SOLIDARITE, PROXIMITE	22
2.3	DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE	23
2.4	VIE ASSOCIATIVE ET INITIATIVES LOCALES	24
2.5	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	25
2.6	RESSOURCES INTERNES	27

Budget primitif 2026 – Un budget de continuité et de responsabilité

Le Débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2025 a été l'occasion de rappeler le contexte national, marqué par des incertitudes économiques et financières persistantes et les inquiétudes sur le contenu de la future Loi de Finances. La situation des finances publiques demeure contrainte avec un niveau élevé de déficit et de dette de l'État, conduisant à un renforcement des exigences de maîtrise de la dépense publique auprès de l'ensemble des administrations, y compris les collectivités territoriales. Dans ce cadre, les communes doivent faire face à une visibilité budgétaire réduite, liée notamment à l'évolution des dotations de l'État, aux mécanismes de péréquation et à la stabilité encore incertaine de certaines ressources fiscales.

Par ailleurs, l'année 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel particulier marqué par le renouvellement du Conseil municipal. Dans cette période de transition démocratique, la Commune a fait le choix d'un budget fondé sur la continuité, la prudence et la responsabilité.

Le budget primitif 2026 vise ainsi à reconduire et à prolonger les engagements déjà pris par la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il ne comporte pas de nouvelles actions ou orientations structurantes, conformément aux principes de bonne gestion et de respect du mandat à venir. Ce budget garantit en revanche la poursuite des services publics communaux, le maintien des politiques engagées et l'exécution des projets déjà décidés.

Dans un contexte financier toujours exigeant, ce budget traduit la volonté de la Commune de préserver ses équilibres financiers, de sécuriser ses capacités d'autofinancement et d'assurer la soutenabilité des engagements pluriannuels. Il constitue ainsi un cadre budgétaire stable, destiné à permettre à la future équipe municipale de définir librement ses orientations et priorités.

1 Les équilibres financiers du budget 2026

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie, avant tout, sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2026

Fonctionnement : 30 810 078 €	
Dépenses de personnel : 20 600 000 € (66,9%)	Impôts et taxes locales : 17 934 304 € (58,2%)
	Dotations de Nantes Métropole 4 755 018 € (15,4%)
Charges à caractère général : 5 522 035 € (17,9%)	Dotations Etat : 3 636 065 € (11,8%)
Subventions associations et CCAS : 2 130 000 € (6,9%)	Participation CAF : 1 773 000 € (5,8%)
Autres contributions financières : 1 314 206 € (4,3%)	Autres recettes de gestion : 2 639 691 € (8,6%)
Dotation amortiss. et provisions : 1 100 000 € (3,6%)	Travaux en régie : 72 000 € (0,2%)
Virement à la section d'invest : 143 837 € (0,5%)	
Investissement : 8 682 200 €	
Remboursement capital de la dette : 1 051 500 € (12,1%)	Dotation aux amortissements : 1 100 000 € (12,7%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 7 438 700 € (85,7%)	Virement de la section de fonct : 143 837 € (1,7%)
	Autres recettes d'ordre : 120 000 € (1,4%)
	Autres recettes d'équipement : 1 234 659 € (14,2%)
Dépenses d'invest. d'ordre : 192 000 € (2,2%)	Emprunt d'équilibre : 6 083 704 € (70,1%)

Pour l'exercice 2026, le budget s'équilibre globalement à 30,8 millions d'euros en fonctionnement et à 8,7 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement limitée des recettes de fonctionnement (+2,06 % par rapport au BP 2025), avec une dynamique fiscale modérée ;
- une progression modérée des dépenses de fonctionnement (+1,71%), qui répond aux ambitions du projet de collectivité, mais qui reste impactée par le contexte national ;
- un niveau d'autofinancement préservé, de 1,172 million d'euros d'épargne brute, conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026 ;
- un programme d'investissements conséquent, qui sera marqué par un très fort niveau d'engagement avec 7,6 millions d'euros de nouveaux crédits (y compris dépenses d'ordre de 192 000 €) s'ajoutant aux 1,192 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2025 ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 13,5%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 14,2%) s'ajoutant aux 495 000 euros de reports/restes à réaliser 2025, et par un emprunt d'équilibre (70,1%).

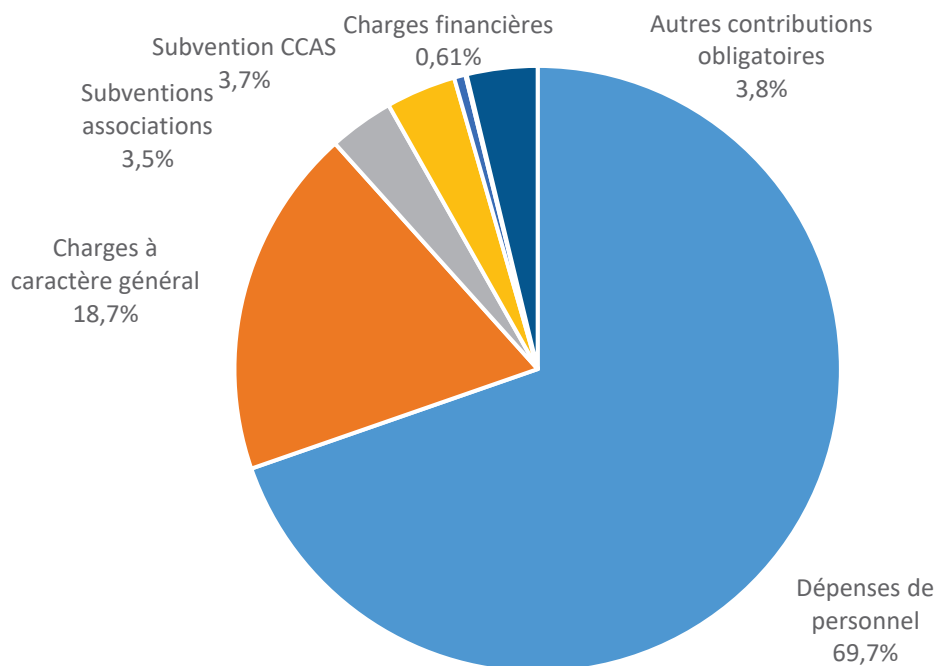
1.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **30 810 000 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2025, il s'agit d'une progression de **591 000 euros, soit + 1,96%**.

1.1.1 Une progression modérée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **29 566 240 euros**, soit une progression **de 1,71%** par rapport au BP 2025.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2026 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2026 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 69,4% en 2025 à 69,7% en 2026) corrélé à une légère diminution de la part des charges à caractère général (qui passent de 18,9% en 2025 à 18,7% en 2026).

➤ Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de **5 522 035 euros**, soit une légère augmentation de **0,43%** par rapport au BP 2025. A noter, si on retire les dépenses liées aux mesures éducatives au goût, qui sont équilibrées en dépenses et en recettes, l'évolution des dépenses est de -1,39%. Cette légère diminution, après une baisse de 3,16% au BP 2025, résulte en premier lieu des efforts de gestion réalisés par l'ensemble des directions et services de la Collectivité.

Pour 2026, les crédits alloués viennent naturellement accompagner l'activité des services, dans le prolongement des projets initiés depuis le début du mandat et sans nouvelle action. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation et de la petite enfance.

Par ailleurs, les montants de fluides (électricité et gaz principalement) sont en augmentation du fait de l'ajout de l'établissement France Services et de la hausse de la TVA et des taxes sur l'électricité.

Ainsi, en 2026, les charges à caractère général représentent 18,7% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs...) : **1 345 200 euros** (+ 2,7%, hors projet éducatif au goût, équilibré en dépenses/recettes),
- de fluides (eau, électricité, gaz...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 270 000 euros** (+3,3%).

➤ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à **20 600 000 euros** en 2026, soit une progression de **2,08%** par rapport au budget 2025, et représentent plus des deux tiers du budget total (69,7%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer. L'évolution prévue au budget 2026 est liée aux différentes décisions gouvernementales :

- la participation de la Ville à la mutuelle santé (+ 65 000 euros),
- l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (+ 200 300 euros),

➤ **Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement versées représentent 7,2% du budget 2026, et se décomposent en deux parts :

- les subventions de fonctionnement aux associations : 1 025 000 euros (enveloppe reconduite sur la base du Compte Administratif 2025 prévisionnel, dans l'attente du vote des subventions au conseil municipal),
- la subvention au CCAS : 1 105 000 euros (soit + 5 000 € par rapport au BP 2025).

➤ **Autres contributions obligatoires**

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement en diminution. Elles correspondent notamment :

- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 100 000 euros), montant en légère diminution
- au prélèvement de la loi SRU (55 000 euros), en diminution sensible du fait de l'exonération liée à la livraison des logements de la Résidence autonomie du Lac
- à la participation à l'OGEC (301 070 euros),
- aux indemnités et frais de formation des élus : 231 650 euros

➤ **Intérêts de la dette**

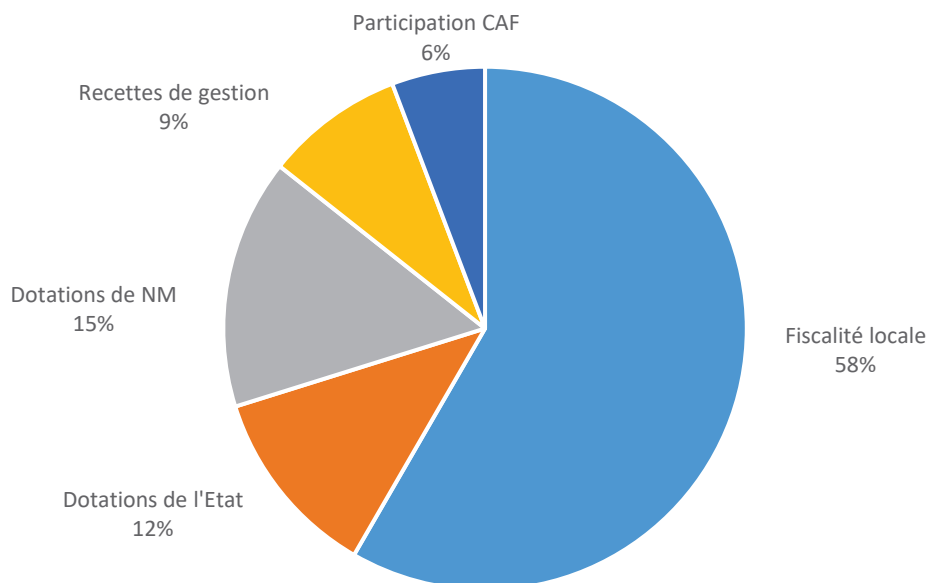
Le montant des intérêts de la dette s'élève à 180 000 €, en augmentation de 65 000 € à la suite de la mobilisation d'un emprunt en 2025 et de l'inscription au budget de la souscription d'un nouvel emprunt. Ces emprunts, en complément de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement et des subventions d'investissement reçues, permettent de financer les montants d'investissement importants réalisés et budgétés par la Ville.

La dette ancienne est parfaitement saine, il n'y a pas d'emprunts toxiques dans l'encours de dette.

1.1.2 Une croissance relativement limitée des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **30 738 000 euros**, soit une progression de **2,06%** par rapport au BP 2025.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Là encore, la structure du budget 2026 est assez proche de celle de 2025. La part de la fiscalité locale est en légère diminution dans le budget global (58,3% en 2026 contre 58,5% en 2025). La part des dotations d'Etat est aussi en légère baisse (11,8% en 2026 contre 11,9% en 2025, après une baisse sensible en 2025). La part des dotations venant de la Métropole est en baisse (15,5% en 2026, contre 16,3% en 2025) tandis que la part des autres recettes de gestion est en augmentation très modérée (8,6% en 2026 contre 8,5% en 2025).

➤ **Une dynamique fiscale primordiale mais modérée pour 2026**

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles. Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 58% des recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidé, en 2022, à une augmentation des taux de taxe foncière votée par la Commune. En 2026, comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2026 s'appuiera donc uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre) qui s'établit pour 2025 à 0,8%. Le budget 2026 intègre une évolution liée au nombre de logements (+0,6%) et

est basé depuis 2025 sur les bases fiscales réalisées en année N-1 (en lieu et place des bases fiscales budgétées en N-1). C'est ainsi un produit fiscal complémentaire de 325 000 euros qui est inscrit au budget 2026, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2026.

	Base BP 2025	Base BP 2026	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	28 327 000	28 723 000	+1,40%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	280 900	284 800	+1,40%

	Taux 2025	Taux 2026	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits BP 2025	Produits BP 2026	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 395 979 €	11 555 156 €	+1,40%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	232 128 €	235 370 €	+1,40%
<u>TOTAL</u>	11 628 017 €	11 790 500 €	+1,40%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 159 200 €	- €	+ 159 200 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	+ 3 200 €	- €	+ 3 200 €
<u>TOTAL</u>	+ 162 400 €	- €	+ 162 400 €

Le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 181 890 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 555 156 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	235 370 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	82 584 €
<u>TOTAL IMPOTS LOCAUX 2026</u>	16 055 000 €

➤ **Autres taxes locales :**

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 879 300 euros**, soit une évolution significative de +5,86%. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **1 100 000 euros**. Après des années de forte augmentation, puis deux années 2023 et 2024 en forte diminution, l'inscription relative aux droits de mutation est sensiblement augmentée de +11,7% en 2026, faisant l'hypothèse d'une poursuite de la reprise enclenchée en 2025,
- la taxe sur l'électricité : **415 000 euros**. L'inscription budgétaire est inférieure à celle de 2025 (-2,8%) afin de se rapprocher du réalisé constaté en 2025,
- la taxe sur les déchets : **125 000 euros** (+6,8%). Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. L'évolution des tarifs sera visible sur l'exercice 2027.
- la taxe sur la publicité extérieure : **95 000 euros**. Le montant 2026 est sensiblement diminué par rapport à 2025 (- 13,6%), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année,
- la taxe sur les pylônes électriques : **105 000 euros**. Le montant est réévalué à la hausse (+ 16,7%), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

➤ **Les participations de Nantes Métropole**

Les inscriptions budgétaires 2026 sont en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants, mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fonds de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), a permis le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal lors du mandat. Pour autant, les dotations métropolitaines ayant fait l'objet d'une recette exceptionnelle de 180 000 euros en 2025, le montant 2026 apparaîtra en diminution de BP à BP :

- l'Attribution de Compensation (AC) : **3 392 000 euros** : ce montant intègre la mise à jour des espaces verts intégrés dans la convention de gestion. La diminution par rapport à 2025 est de 209 000 euros, le BP 2025 intégrant 180 000 euros de recettes,
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 260 000 euros** : le montant est ajusté à hauteur de + 50 000 € en tenant compte de l'enveloppe allouée, de l'application des critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%), et de la dynamique des recettes perçues par la Métropole,
- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 euros**, ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale,
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **4 500 euros**.

➤ Les dotations de l'Etat

Les montants sont facialement en légère augmentation. Retraités des recettes liées à l'appel à projet 2026 sur les mesures éducatives au goût qui sont équivalentes en dépenses, ces montants sont en légère diminution.

L'ensemble de ces éléments conduit à une augmentation de BP à BP de + 66 200 euros, soit +1,9%.

○ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les deux dernières années ont connu de légères augmentations qui ne couvraient même pas la forte inflation sur la période et succédant à 10 années de baisse parfois très forte.

La redistribution par collectivité continue de connaître de fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population.

Afin de se recaler au niveau du réalisé 2025 qui est en diminution, et toujours sans indexation des dotations dans le PLF 2026, l'inscription budgétaire 2026 est de -5 000 € par rapport au montant du BP 2025 (dans l'attente de la notification officielle, qui intègre l'effet population, au cours du 1^{er} trimestre 2026).

Montant estimé de la DGF 2026 : **2 625 000 euros**.

○ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire est en augmentation de + 20 000 euros en 2026, au regard du réalisé 2025, soit un montant estimé à **95 000 euros**.

○ Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'a fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.

Après une forte diminution de - 25% en 2025, soit - 220 000 euros, liée à la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, les allocations compensatrices sont prévues en augmentation de 37 000 euros (+5,7%).

Montant 2026 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **687 000 euros**.

○ Les autres dotations d'Etat

Le PFL 2026 prévoit la suppression du fonds de soutien aux rythmes scolaires alloué aux communes conservant, comme le prévoit la loi, la semaine scolaire sur 4,5 jours. L'impact budgétaire est sensible et représente - **100 000 euros**.

Par ailleurs, le PLF 2025 prévoyait la suppression du Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement. Le dispositif semble finalement maintenu et il est proposé d'inscrire **21 000 euros** au BP 2026.

De plus, suite à l'ouverture de l'espace France Services, l'Etat versera une dotation estimée à **40 000 euros**, montant sensiblement inférieur aux dépenses réalisées par la commune.

Enfin, le BP 2026 intègre également **100 000 euros** de dotations liées à l'appel à projet 2026 mesures éducatives au goût, compensant un montant de dépenses équivalentes.

➤ **Participations de la CAF**

Depuis la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2022, le partenariat financier avec la CAF s'incarne au travers des « **bonus territoires** » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), en complément des prestations de service socle : la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et le Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville.

Les participations totales de la CAF sont estimées, sur la base du CA 2025 prévisionnel, à **1 773 000 euros**. Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à 753 000 euros au titre de la PSO, 700 000 euros au titre de la PSU et 320 000 euros de bonus territoire CTG.

➤ **Autres recettes de gestion**

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 639 700 euros**. Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 975 700 euros**,
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **224 500 euros**,
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **400 000 euros**,
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville...) : **39 500 euros**.

Le budget 2026 des produits des services (**1 975 700 euros**) est en augmentation par rapport à l'année passée (+6,4%), notamment sur les recettes de périscolaire et de petite enfance. L'inscription intègre les effets d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.

Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (79,3%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 063 500 euros** (54% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs : **503 000 euros** (25,5% des produits),
- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **197 000 euros** (10% des produits),
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation, ...) : **40 000 euros** (2% des produits), en complément d'un montant de **75 000 euros** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs,
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions...) : **45 700 euros** (2,3% des produits).

1.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la Collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2025	BP 2026	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	28 905 949 €	29 366 241 €	460 292 €	1,59%
Recettes de gestion	30 118 936 €	30 738 078 €	619 142 €	2,06%
Epargne de gestion courante	1 212 987 €	1 371 837 €	158 850 €	13,10%
Dépenses exceptionnelles	5 000 €	0 €	-5 000 €	-100,00%
Recettes exceptionnelles	0 €	0 €	- €	-%
Epargne de gestion	1 207 987 €	1 371 837 €	163 850 €	13,56%
Dépenses financières	115 000 €	180 000 €	65 000 €	56,52 %
Produits financiers	- €	- €	- €	-%
Provisions	43 001 €	20 000 €	-23 001 €	-53,49 %
Epargne brute	1 049 987 €	1 171 837 €	121 851 €	11,61%
Remboursement d'emprunt	850 000 €	1 051 500 €	201 500 €	23,71%
Epargne nette	199 987 €	120 337 €	-79 649 €	-39,83 %

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau).

Plus spécifiquement pour l'année 2026, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 172 000 euros**, soit 13,5% des dépenses d'équipement prévues (8,68 millions d'euros).

1.2 L'équilibre de la section d'investissement

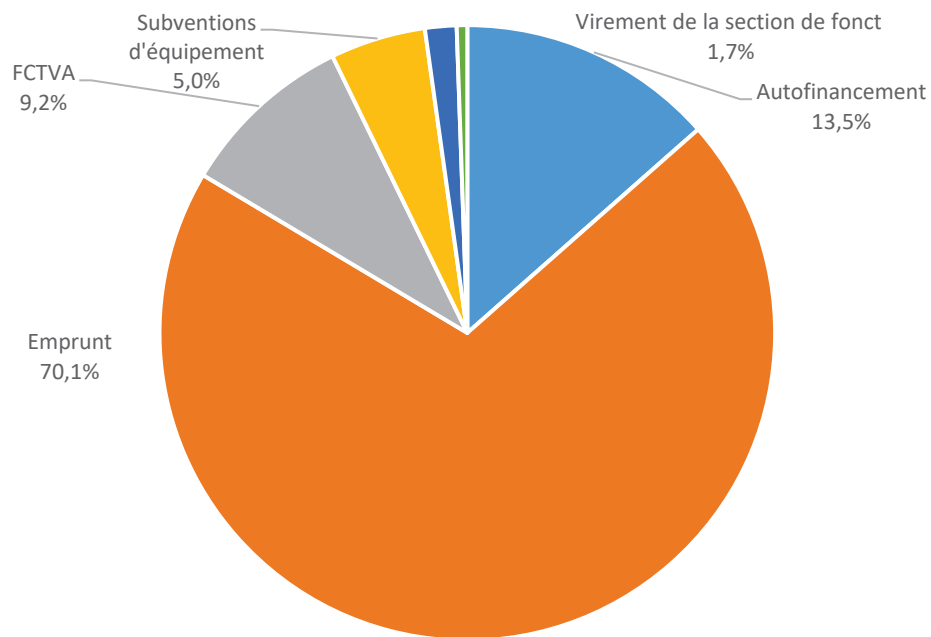
L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **8 682 200 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

1.2.1 Les recettes d'investissement

Elles sont évaluées à **8 682 200 euros**, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 172 000 euros**,
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2025 : **800 000 euros**,
- de subventions d'investissement à hauteur de **434 650 euros**, correspondant à :

- un fonds de concours Nantes Métropole pour la restauration de la Tour à plomb : 400 000 euros ; ce projet sera également subventionné par d'autres partenaires, pour des montants importants
- des subventions Nantes Métropole pour la restauration du Belvédère Pierre Tamis (4 700 euros), le diagnostic général de la Tour à Plomb (15 200 euros) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de la Tour à Plomb (14 800 euros),
- d'un emprunt d'équilibre : **6 083 700 euros**.



Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement et FCTVA) représentent environ 25% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 6,1 millions d'euros qui ne sera mobilisé partiellement en 2026, compte tenu de l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2025 (approuvée en juin 2026).

1.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à **8 682 200 euros**, et comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **1 051 500 euros**,
- les dépenses réelles d'équipement : **7 438 700 euros**.
- les dépenses d'investissement d'ordre : **192 000 euros**.

➤ Dépenses réelles d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement, qui s'élèvent à **7 438 700 euros** sont détaillées par politique publique en 2ème partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2026 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement réactualisé à plus de 32 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant

n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2025 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 192 000 euros**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers de ses Autorisations de Programme (AP). Dans le cadre de la M57, les créations nouvelles, modifications et clôtures des Autorisations de Programme sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé de modifier les AP existantes, en intégrant notamment la réalisation des crédits de paiement 2025.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond aux montants du BP 2026, et est donnée à titre indicatif pour les exercices suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N°2025-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	CP 2024	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	71 881,43 €	478 447,14 €	605 000 €	144 671,43€	1 300 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb - restauration					
Exercice	CP 2024	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	25 186,16 €	59 852,39 €	250 000 €	4 464 961,45 €	4 800 000 €

AP N°2024-3 : Cuisine Centrale municipale - construction					
Exercice	CP 2024	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	50 490 €	152 320,73 €	350 000 €	7 835 120,63 €	8 387 931,36 €

AP N°2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation					
Exercice	CP 2024	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	2 652 €	94 713,99 €	1 000 000 €	502 634,01 €	1 600 000 €

AP N°2026-1 : Bâtiment municipal place des cités – restructuration et extension				
Exercice	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	36 880 €	200 000 €	4 213 120 €	4 450 000 €

AP N°2026-2 : Travaux d'aménagements extérieurs du centre technique municipal
--

Exercice	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	0 €	1 200 000 €	500 000 €	1 700 000 €

Le montant total de l'AP 2024-5 acquisition de véhicules est augmenté de 300 000,00 € afin d'intégrer le montant de crédits de paiement inscrits au BP 2026 et poursuivre la politique d'acquisition de la collectivité.

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	CP 2024	CP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	125 850,37 €	431 703,47 €	333 000 €	109 446,16 €	1 000 000,00 €

➤ **Récapitulatif des autres opérations d'investissement 2026 par politique publique**

Politique publique	Opérations	Montants 2026
Solidarités	Logements temporaires : travaux de réfection	14 000 €
	Travaux locaux CCAS	3 000 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	94 400 €
	Subventions d'investissement exceptionnelles aux associations	10 000 €
Culture et patrimoine	Valorisation de la Tour à Plomb – Assistance à maîtrise d'ouvrage	50 000 €
	Remise en état Promontoire Pierre Tamis	15 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	27 600 €
Education	Ecole Aristide Briand : fin des travaux de rénovation	200 000 €
	Travaux divers dans les écoles	135 000 €
	Renouvellement des cours des écoles Anne-Frank et Léon-Blum	600 000 €
	Ecoles de la Métairie - réaménagement du restaurant scolaire en îlots	200 000 €
	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI, ...)	16 600 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	154 750 €
Petite enfance - jeunesse	Travaux divers multisites	92 000 €
	Rénovation sanitaires élémentaire Erdurière	100 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel service enfance et jeunesse et centres sociaux	6 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	3 500 €
Sports	Piscine : remplacement CTA, entretien et maintenance	179 500 €
	Travaux divers multisites	23 500 €
	Construction d'un nouvel équipement sportif sur Léo Lagrange - études	50 000 €
	Gymnase Gourhan : rénovation et mise en accessibilité vestiaire centre et ravalement façade	120 000 €

	Gymnase Boulery : rénovation chaufferie	290 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	66 200 €
Aménagement du territoire - cadre de vie et espaces verts	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	85 000 €
	Création d'abris vélo	30 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (espaces publics, cours d'école ou multi-accueil)	45 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	40 000 €
	Etude du site du lac de Beaulieu (devenir, gestion et valorisation du site)	55 000 €
	OAP Langevin : étude urbaine opérationnelle	124 000 €
	Acquisitions foncières	244 500 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéoprotection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars...)	26 200 €
Ressources internes	Travaux divers	40 000 €
	Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	306 500 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	166 500 €
Relations usagers	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	4 000 €

➤ **Remboursement et évolution de la dette**

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **1 051 500 euros** pour l'année 2026. Ce montant est en nette augmentation par rapport à 2025 (+ 201 500 euros soit + 23,7%), en raison de la souscription d'un emprunt de 2 M€ en juillet 2025 et de l'hypothèse de souscription d'un nouvel emprunt au cours de l'année 2026.

L'encours de la dette est de **5 777 114,64 euros au 1^{er} janvier 2026**. Le montant moyen par habitant au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 240 euros.

L'encours de la dette est anticipé à fin 2026 à 7,75 millions d'euros.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 sera fonction des résultats du compte administratif 2025, mais devrait être inférieure à 3 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Taux fixe	Année d'extinction
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	636 597,91	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bd des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	42 670,67	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 264 454,90	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	1 900 057,82	0,72%	2037
2025	Investissements 2025	Arkéa BEI	2 000 000,00	1 933 333,34	3,40%	2040
TOTAL				5 777 114,64		

2 Un budget qui vise à assurer la continuité de l'action communale

Le budget 2026 finalise la mise en œuvre du projet de collectivité du mandat : il s'agit d'un budget de reconduction, sans nouvelle mesure majeure qui engagerait la Commune au-delà d'avril 2026. Il permet cependant de garantir le fonctionnement des services publics, dans le respect des contrats en cours, des engagements pris dans le cadre du projet de collectivité et conformément à l'avancement des projets engagés.

2.1 Education, enfance et jeunesse

Les budgets consacrés aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration collective et jeunesse représentent habituellement le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2026, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **13,82 millions d'euros**, soit 11 944 000 euros en fonctionnement et 1 878 000 euros en investissement (soit **36,9% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politiques publiques éducation et restauration collective

L'éducation a une place centrale à la Ville de Couëron, incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT), qui vise l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants.

Ainsi, sur 2026, La Ville poursuit son plan de rénovation dans les écoles pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail. Des travaux confortatifs sont programmés dans les établissements Jean-Zay, Rose-Orain, Métairie, Anne-Frank, Léon-Blum, Marcel-Gouzil, et Jean-Macé, et les cours des écoles Léon-Blum et Anne-Frank seront réaménagées pour être désimperméabilisées, végétalisées et repensées dans une logique d'inclusion et d'égalité filles-garçons.

La Ville veille également à assurer à tous les enfants l'accès à une restauration saine, sûre et durable. La politique restauration permet de faire découvrir aux enfants le maximum d'aliments afin d'élargir leur panel alimentaire. A ce titre, environ 70 actions éducatives sont menées sur l'ensemble des restaurants chaque année. En 2024, Couëron a obtenu le label Territoire Bio Engagé, qui récompense les collectivités atteignant des objectifs ambitieux en matière d'agriculture biologique et de restauration collective : aujourd'hui, 39 % de la surface agricole utile est en bio, 44 % des denrées servies dans les restaurants scolaires sont issues de l'agriculture biologique et 68% des denrées sont dites durables, en cohérence avec la loi Egalim. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification « Mon Restau Responsable® ». De plus, impliquée sur le champ de la lutte contre la précarité, la Ville assume également la production spécifique de repas pour les bénéficiaires de structures d'aide alimentaire, en complément des dons de denrées variables dépendant des reliquats potentiels de la cuisine centrale.

Les chiffres clés du budget 2026 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 111 enfants accueillis au 1^{er} janvier 2026 dont plus de 80% déjeunent quotidiennement en restauration.

- Dépenses de fonctionnement : **10 254 000 euros** (+1,25%), soit **34,7%** des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, ...) : 2 229 000 euros (+6,2%) ;
 - Activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de service, charges générales, dépenses de personnel,) : 2 714 000 euros (-10,8%) ;
 - Restauration : fournitures et prestations de service associées, charges générales et dépenses de personnel : 4 466 000 euros (+7,2%, +4,3% hors mesures éducatives au goût) ;
 - Autres contributions (OGE, participations scolarisation hors commune) : 339 000 euros (+4,0%) ;
 - Dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives : 505 600 euros (+3,2%).
- Recettes de fonctionnement : **2 780 000 euros**, soit **9,0 %** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - Participation des familles : 1 579 000 euros ;
 - Prestation de Service Ordinaire (PSO) CAF : 720 000 euros ;
 - Bonus Territoire : 320 000 euros ;
 - Participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 14 000 euros ;
 - Autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 147 000 euros.
- Dépenses d'équipements (investissement) : **1 470 000 euros**, soit **18,5 %** des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment la réfection des cours de l'école Anne Frank Léon Blum (600 000 euros), la suite des engagements financiers pour la nouvelle cuisine centrale durable (350 000 euros), le réaménagement du restaurant de l'école de la Métairie (200 000 euros) et l'acquisition de matériel de restauration (100 000 euros).

Politique publique jeunesse

La Ville accompagne les jeunes du territoire en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Le Quai, lieu ressources pour les 15-25 ans et labellisé Info jeunes depuis décembre 2025, continue d'activer des dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle (parcours métiers, emploi), l'engagement citoyen et l'accès à l'information. Le Forum Jobs d'été et alternance sera reconduit au printemps 2026 pour accompagner les jeunes vers l'emploi et renforcer le lien aux entreprises du territoire. En coopération avec les acteurs territoriaux, des actions coordonnées sur le champ de la santé mentale seront confortées. Le site de l'Erdurière fera également l'objet d'une première phase de travaux avec la rénovation d'un premier bloc sanitaires sur le bâtiment élémentaire.

Les chiffres clés du budget 2026 : le Quai, Magasin à huile, salle et studios de répétition...

- Dépenses de fonctionnement : **155 000 euros** (+1,6%) ;
- Participation CAF « Le Quai » : **33 200 euros**.

***Dépenses d'investissement : 393 000 euros**, dont 200 000 € pour les travaux de réhabilitation du bâtiment municipal de la place des Cités accueillant notamment l'association socioculturelle Henri-Normand et 100 000 € pour la rénovation des sanitaires élémentaires de l'Erdurière pour l'accueil des centres de loisirs extrascolaires.*

Politique publique petite enfance

En tant qu'autorité organisatrice du Service Public de la Petite Enfance, la Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

L'ambition de la Ville est de pouvoir proposer une offre équilibrée sur les deux territoires historiques couëronnais (La Chabossière et le bourg), C'est dans cet esprit que la Ville a réalisé un projet de rénovation de l'équipement municipal La Maison des Fripouilles Situé dans le bourg en 2025, ce multi-accueil a ainsi été réagencé pour offrir 30 places à terme. Par ailleurs, considérant les enjeux en termes de dynamisation du réseau des assistants maternels, le Relais Petite Enfance poursuit son accompagnement et la réalisation de son plan d'action.

2 multi-accueils, 1 relais d'assistantes maternelles, 6 berceaux au sein de la structure privée gérée par Les Petits Chaperons Rouges ainsi que le soutien au multi-accueil associatif des Lapins bleus

- ***Dépenses de fonctionnement** : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 535 000 euros** (+2,0%) soit **5,2%** des dépenses de fonctionnement globales ;*
- ***Recettes de fonctionnement** : 897 000 euros, dont 197 000 euros de participations des familles, et 700 000 euros de Prestations de Service Unique (PSU) et de bonus territoire versés par la CAF ;*
- ***Dépenses d'investissement** : 3 000 euros.*

2.2 Cohésion sociale, solidarité, proximité

La Ville et son CCAS poursuivent les actions en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité, et de la relation aux usagers.

Politique publique solidarité

L'action sociale demeure au centre des priorités, avec un soutien réaffirmé au CCAS au travers d'une subvention d'équilibre. Celui-ci porte les aides facultatives communales permettant d'accompagner les habitants les plus vulnérables. Ces aides, attribuées sur barème ou sur dossier, constituent des leviers essentiels pour soutenir les personnes fragilisées : aides alimentaires, aides à la facture, participation aux frais de complémentaire santé, dans le cadre de la Mutuelle communale...Le CCAS intervient aussi dans l'accès au logement social, met en œuvre des actions de prévention, et favorise également le maintien à domicile des personnes âgées au travers de plusieurs prestations et du CLIC.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **1 105 000 euros** de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à environ 73% du budget du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S en fonctionnement : 1 511 000 euros) ;

- **13 000 euros de dépenses d'investissement pour la rénovation des logements temporaires**

Politique publique relation aux usagers

La relation usager est au cœur des actions quotidiennes d'une commune telle que la nôtre. C'est pourquoi la Ville a ouvert fin 2025 un Espace France Services : lieu d'accueil, de conseil et d'accompagnement, en partenariat avec des institutions telles que la CAF, la CPAM ou la CARSAT. L'objectif est de garantir l'accès aux droits sociaux dans un contexte marqué par la complexité administrative et la montée en puissance du numérique. Actuellement installé dans une structure modulaire sur le parking du gymnase Moisan, ce service intégrera à terme le bâtiment municipal réhabilité place des Cités.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **561 000 euros de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté (+8,0% principalement liés à l'ouverture du nouvel Espace France services sur une année complète) ;**
- **584 000 euros de dépenses d'investissement correspondant à la fin des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville (550 000 euros).**

2.3 Dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, la proposition budgétaire 2026 s'élève à **5,9 millions d'euros** (3,6 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 2,3 millions d'euros en investissement), soit **12,3%** du budget global de fonctionnement, et **28,7%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

Sur le secteur culturel et patrimonial, l'échafaudage de la Tour à Plomb, monument historique emblématique, sera installé fin 2026 pour initier les travaux de restauration. En parallèle, l'ambitieux Dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (DECA) continue de se déployer dans les écoles, dès la maternelle, pour favoriser l'accès des enfants à la culture. Enfin, l'offre de spectacle vivant au théâtre Boris-Vian est confortée, affirmant la place de la culture dans la vie locale.

En lecture publique, la médiathèque Victor-Jara poursuit un riche programme d'actions culturelles, tandis que le patrimoine culturel déploie les projets de préservation et de valorisation du patrimoine historique communal.

Les événementiels culturels sont eux aussi confortés avec l'organisation de la Fête nationale et la mise en œuvre des Estivales.

Les chiffres clés du budget 2026 :

Fonctionnement :

- **260 800 euros au titre de l'action culturelle transversale ;**
- **690 600 euros pour la lecture publique ;**
- **328 200 euros pour le spectacle vivant ;**
- **146 800 euros pour le patrimoine culturel ;**
- **187 600 euros au titre des fonctions administratives.**

Investissement :

- 342 600 euros pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont 250 000 euros pour le lancement des travaux de restauration de la Tour à Plomb, 50 000 euros pour les études de valorisation de la Tour à Plomb et 15 000 euros pour la remise en état du promontoire Pierre Tamis.

Politique publique sport

Au niveau du Sport, la Ville soutient la pratique sportive pour tous et poursuit la rénovation de ses infrastructures dans une logique d'amélioration et de confortation des conditions de pratiques. En 2026, le Dojo sera fermé toute l'année pour permettre sa réhabilitation complète, garantissant des conditions optimales pour les pratiquants.

Par ailleurs, en prévision de la démolition future du gymnase Moisan et en vue de développer l'offre sportive, une étude est initiée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel équipement sportif sur le Complexe Léo Lagrange.

Les chiffres clés du budget 2026 :

Fonctionnement :

- 389 400 euros pour la piscine municipale ;
- 913 800 euros pour les autres installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).

Investissement :

- 1 000 000 euros pour la réhabilitation du Dojo (crédits 2026, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 1 600 000 euros) ;
- 290 000 euros pour le remplacement de la chaufferie du gymnase Boullery ;
- 145 000 euros pour le remplacement d'une centrale de traitement d'air de la piscine municipale (phase 2) ;
- 120 000 euros pour la rénovation et mise en accessibilité du vestiaire central et le ravalement de façade du gymnase Gourhan ;
- 50 000 euros pour les études liées à la construction d'un nouveau gymnase sur le site Léo Lagrange
- 124 000 euros pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition.

2.4 Vie associative et initiatives locales

Avec plus de 150 associations et près de 10 000 adhérents, Couëron bénéficie d'un réseau actif qui anime la vie culturelle, sportive et solidaire du territoire. La Ville réaffirme son soutien à ces acteurs essentiels en mobilisant des moyens financiers, matériels et humains pour accompagner plus de 70 événements associatifs d'ampleur chaque année.

Pour 2026, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est inscrite à hauteur de 1,035 millions d'euros et sa déclinaison fait l'objet d'une approbation individualisée.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **1 035 000 euros** d'enveloppe de subventions de fonctionnement, d'investissement et de subventions exceptionnelles ;
- **917 600 euros** d'autres dépenses de fonctionnement (723 200 euros) et d'équipement (194 400 euros) liées à la vie associative et aux initiatives locales.

2.5 Aménagement du territoire et cadre de vie

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **3,54 millions d'euros**, (2,92 millions d'euros en fonctionnement et 616 700 euros en investissement), soit 9,90 % des dépenses de fonctionnement, et 7,8 % des dépenses d'investissement.

Politique publique aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est une politique publique qui se déploie en lien étroit avec Nantes Métropole. 2026 verra la poursuite des opérations urbaines initiées depuis plusieurs années avec notamment la mise en œuvre opérationnelle de la phase 4 sur le quartier des Marais (ZAC Ouest Centre-Ville), la poursuite des études de la ZAC Rives de Loire et du projet d'aménagement du secteur Langevin.

Au titre du Plan Vélo communal 2024-2028, adopté en juin 2024 et qui prévoit 32 actions pour développer les mobilités actives, la Ville poursuit en 2026 l'expérimentation du Savoir Rouler à vélo dans les écoles élémentaires, le déploiement de parkings vélos aux abords des équipements municipaux et le déploiement des pistes cyclables sur le territoire de la Commune.

Les travaux d'agrandissement du parking-relais (P+R) de la gare s'achèvent offrant un triplement de la capacité de stationnement (de 85 à 230 places).

Pour accompagner la transition vers les mobilités électriques, la Ville déploie progressivement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings communaux et métropolitains. L'objectif fixé pour 2026 est de déployer les bornes en cohérence avec la Loi d'Orientation des Mobilités et le partenariat avec Nantes Métropole.

Au titre de la politique agricole, Couëron, première Ville agricole de Nantes avec 70% d'espaces agricoles et naturels, poursuit son engagement dans l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) pour améliorer les conditions d'exploitation de parcelles agricoles et renforcer les continuités écologiques. En effet, ce dispositif permet de limiter le morcellement en réorganisant les propriétés, de faciliter l'exploitation agricole des terres tout en préservant la sensibilité écologique du territoire, en veillant à préserver les marais, les cours d'eaux ainsi que les boisements et les haies bocagères.

En parallèle, le PEAN Loire Chézine - Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels – adopté en 2025, qui intègre également les communes d'Indre et de Saint Herblain, se met en œuvre. Ce dispositif, élaboré avec Nantes Métropole et le Département, sanctuarise 4 317 hectares pour garantir durablement la vocation agricole et naturelle des terres, lutter contre l'étalement urbain et soutenir un projet agricole partagé. Il favorise le maintien des exploitations, le développement des filières locales, la vente directe,

l'agroforesterie et la préservation des paysages, tout en contribuant aux objectifs du Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **1 238 900 euros** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 123 000 euros de charges générales et d'études urbaines, 727 300 euros de dépenses de personnel et 388 500 euros d'investissement ;

Politique publique espaces verts et naturels

La Ville s'est dotée d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, approuvé en 2025. Cette méthode d'entretien raisonné adapte les pratiques selon les caractéristiques et usages des sites, favorise la biodiversité et permet d'optimiser les moyens alloués à l'entretien des espaces. Le plan, évolutif, repose sur un inventaire précis des espaces, un diagnostic écologique et une classification par ambiances (jardinée, paysagère, champêtre, naturelle). Il contribue également à la préservation des zones humides et à l'intégration locale de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dès 2026.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **1 882 900 euros** pour les espaces verts et naturels (-2,9%) : dont 298 400 euros de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 379 500 euros de dépenses de personnel, et 205 000 euros en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, étude du site de Beaulieu, valorisation et embellissement du patrimoine paysager) ;

Politique tranquillité publique

Dotée d'une police municipale composée de cinq agents, la Ville poursuit le renforcement de ses équipements afin d'assurer une protection accrue des usagers comme des agents municipaux. L'armement a été consolidé en 2025 avec l'arrivée des pistolets à impulsion électrique, venant compléter les équipements déjà existants (tonfa, bâton de défense télescopique, générateurs aérosols incapacitants et lacrymogènes). La Ville s'est également dotée, en plus des deux voitures de patrouille, de deux vélos à assistance électrique, permettant de diversifier les modes de patrouille et de faciliter l'accès aux nombreuses zones vertes du territoire. Parallèlement à cette dotation, la Ville a finalisé l'installation de nouveaux vestiaires, offrant aux femmes et aux hommes de la brigade un meilleur confort de travail. En 2026, la collectivité poursuivra cette dynamique visant à renforcer la présence de proximité de la police municipale. Ces actions s'inscriront dans une continuité visant à accroître la sécurité, la prévention et la qualité du service rendu aux habitants.

Après le grand débat sur la tranquillité publique et la vidéo protection conduit au printemps 2024, la Ville de Couëron a fait le choix d'intégrer le Centre de Supervision Urbaine de Nantes Métropole au 1^{er} septembre 2026 afin de déployer un dispositif de vidéoprotection aux entrées et sorties de la commune. Les études d'implantation sont en cours en vue d'une installation des premières caméras estimée à fin 2026. La Ville participe financièrement au déploiement de la vidéoprotection à partir de l'année suivant l'installation des premières caméras. Le coût de l'étude est quant à lui pris en charge par Nantes Métropole.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **418 900 euros** pour la prévention et la tranquillité publique, dont 395 700 euros en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 23 000 euros en investissement.

2.6 Ressources internes

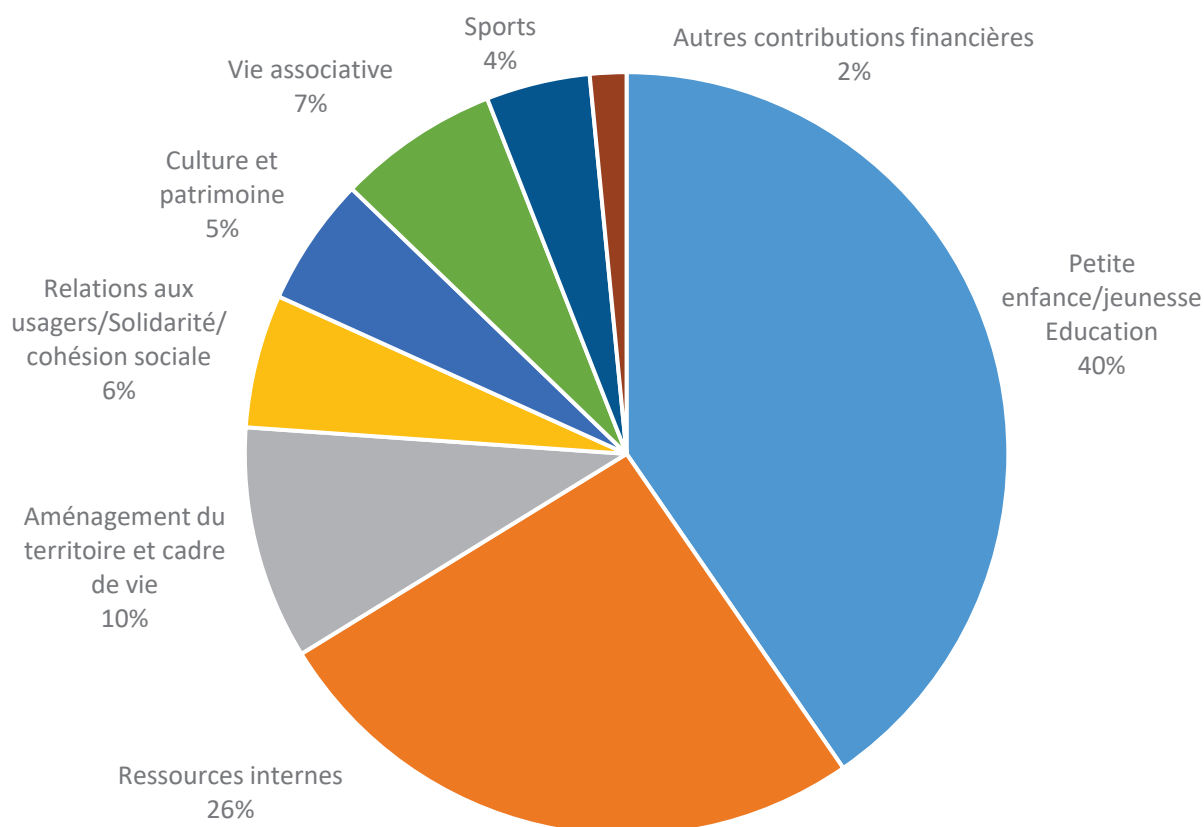
Les ressources internes regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement interne des services : accompagnement des ressources humaines, système d'information, frais de commande publique, ressources logistiques, fonctionnement des bâtiments, communication...

En 2026, chaque dépense engagée, qu'il s'agisse de la modernisation des équipements, de la transition énergétique, de la sécurisation des systèmes ou du développement des compétences des agents, répond à une double exigence : préserver la qualité du service public et anticiper les évolutions à venir.

Les chiffres clés du budget 2026 :

- **1 283 000 euros** de dépenses liées aux systèmes d'information (-0,2%) : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel ;
- **1 838 400 euros** de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier...) (+5,4%) intégrant un crédit de 333 000 euros de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques ;
- **2 695 900 euros** de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à l'entretien, la maintenance, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments communaux (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petits investissements, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus) ;
- **1 275 000 euros** de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (+3,7%) : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage... ;
- **1 855 400 euros** de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne...) : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 29 566 200 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 7 438 700 €

